

Technologie de l'Information – MediaTech

Beazley Canada Limitée offre un produit d'assurance pour les compagnies en haute technologie depuis 1998. Pionnier dans ce domaine, Beazley Canada Limitée a les ressources pour offrir des produits et services hors pairs. Notre expertise inclut une équipe de souscription spécialisée en technologie de l'information, des experts en réclamations et des avocats chevronnés.

Sous une seule police, notre produit MediaTech offre une couverture élargie pour répondre aux besoins en assurance des compagnies en haute technologie. Les grandes lignes de nos couvertures MediaTech sont comme suit:

Garantie relative aux services professionnels et technologiques

Notre police couvre non seulement la responsabilité découlant de services informatiques mais aussi les services non reliés qu'une compagnie pourrait offrir. Cette formule élargie élimine la nécessité d'obtenir deux polices d'assurances résultant en une réduction de coûts.

Garantie relative aux produits technologiques

Notre police couvre la responsabilité découlant de la vente de produits qui ne remplissent pas les fonctions ou le service auxquels ils étaient destinés.

Garantie relative à la sécurité des réseaux de l'information

Notre police couvre la responsabilité découlant d'accès non autorisé, de destruction, de suppression, de corruption de données électroniques, de vol de données, d'attaques par déni de service ou par transmission de programmes malveillants.

Garantie relative aux multimédias et à la publicité

Notre police offre une couverture élargie pour les risques de propriétés intellectuelles tels que:

- la diffamation, le libelle, les propos calomnieux, le dénigrement de produit, la diffamation commerciale, le délit présumé, le fait de causer des souffrances morales ou l'outrage, la conduite outrageante, ou un autre délit lié au dénigrement ou à l'atteinte à la réputation ou à la personnalité d'une personne ou d'une organisation;
- la violation ou l'atteinte au droit à la vie privée ou au droit de publicité;
- l'appropriation illicite d'un nom ou d'une apparence en vue d'obtenir un avantage commercial;
- l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement illégal ou une poursuite malveillante;
- la violation ou l'atteinte au droit à l'occupation privée, y compris l'intrusion, l'entrée illégale, l'expulsion illégale ou l'écoute électronique;
- le plagiat, l'acte de piratage ou l'appropriation illicite d'idées aux termes d'un contrat implicite;
- la violation de droits d'auteur;
- la contrefaçon d'un habillage commercial, d'un nom de domaine, d'un titre ou d'un slogan, ou la dilution ou contrefaçon d'une marque de commerce ou d'une marque de service;
- le fait d'être négligent quant au contenu de toute communication média, y compris les torts découlant du fait de s'être fié ou non à ce contenu; et
- l'appropriation illicite de secrets commerciaux.

Autres avantages

- **Libellé sur la base de réclamations présentées ou sur la base de réclamations présentées et déclarées**
- **Responsabilité en matière d'atteinte à la vie privée**, incluant les frais de notification, frais de défense et pénalités en matière de réglementation et les coûts associés à la prestation de services de surveillance de solvabilité disponible
- **Garantie relative à la sécurité des systèmes informatiques** – Assurance biens pour les pertes liées à la protection des données, à l'interruption des affaires à la cyberextorsion disponible
- **Territoire mondial** – Notre police s'applique non seulement aux actes, erreurs et omissions partout dans le monde mais aussi aux réclamations présentées à n'importe quel endroit dans le monde
- **Avenant Québec** qui rencontre les lois d'assurance du Québec
- **Couverture pour dommages punitifs** lorsque requis par loi
- **L'assuré** inclut les associés, filiales, administrateurs, dirigeants et employés
- **Couverture pour les entrepreneurs indépendants** où l'assuré est légalement responsable
- **Période de prolongation facultative**
- **Couverture pour assuré innocent** dans les situations criminelles, malhonnêtes ou frauduleuses
- **Couverture automatique pour fusion et acquisition** dans le cas de l'acquisition d'une autre entité dont les revenus annuels sont moins de 10%
- **Limite de garantie disponible en monnaie canadienne et américaine**
- **Couverture des frais au premier dollar disponible**
- **Limite de garantie additionnelle de 1 000 000 \$ pour frais de défense disponible**
- **Couverture pour dommages biens et bris de machines**

Beazley Canada Limitée

First Canadian Place
100, rue King Ouest
Bureau 4530
C.P. 328
Toronto (Ontario) M5X 1E1
Tél (416) 601 2155
Télec (416) 861 1617

310-1130 rue Sherbrooke Ouest
Montreal, Québec H3A 2M8
Tél (514) 350 4848
Télec (514) 350 0843

500-666 rue Burrard
Vancouver, Colombie-Britannique V6C 3P6
Tél (778) 373 4432

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de souscription en technologie de l'information.

beazley

www.beazley.ca

Les produits décrits dans cette brochure sont destinés à des fins d'informations préliminaires et ne constituent pas une police d'assurance. Les garanties décrites sont souscrites par certains souscripteurs du Lloyd's à Londres et émises par le biais de Beazley Canada Limitée et peuvent ne pas être disponibles ou varier selon les exigences de certaines juridictions. Les garanties exactes offertes par le(s) produit(s) décrit(s) dans cette brochure sont soumises et régies par les modalités et les conditions de chaque police émise. La parution et la diffusion de l'information contenue dans ce document n'est pas destinée à être considérée comme de la sollicitation, de la négociation, une offre ou un conseil relatif à l'achat d'une assurance pour tout risque canadien, et plus particulièrement n'est en aucun cas une sollicitation, une négociation, une offre ou un conseil pour la vente d'une assurance au Manitoba, Nunavut, au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest.